

RENTRÉE SCOLAIRE

2019 - 2020



INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES
- DERNIER DÉLAI : 30 JUIN 2019 -

Documents d'inscription à télécharger

sur www.halluin.fr 

ou à retirer au Service Education (03.20.28.83.59)
Espace Vauban - place du Général de Gaulle



DOSSIER FAMILIAL UNIQUE D'INSCRIPTION

POUR LES ACTIVITES PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

Date de retour :

Assurance :

3/8

Année scolaire 2019-2020

Merci de déposer le dossier REMPLI et COMPLET

POUR LE 30 JUIN 2019 DERNIER DÉLAI

au service Education - Espace Vauban, Place du Général de Gaulle

(après cette date, votre enfant ne sera pas inscrit aux activités de la 1^{ère} semaine de la rentrée scolaire)

NOM – PRÉNOM DU/DES ENFANT(S)

ECOLE FREQUENTÉE A LA RENTRÉE

FAMILLE	RESPONSABLE LÉGAL 1	RESPONSABLE LÉGAL 2
NOM		
Nom de jeune fille		
Prénom(s)		
Date de naissance		
Adresse complète (joindre obligatoirement un justificatif de domicile de moins de 3 mois)		
Téléphone fixe		
Téléphone portable		
Adresse Mail (indispensable car les informations aux parents se font essentiellement par mail)	<i>Merci d'écrire de façon lisible</i>	<i>Merci d'écrire de façon lisible</i>
Profession		
Nom et adresse complète de l'employeur		
Téléphone professionnel		
N° Allocataire CAF (joindre obligatoirement une attestation CAF de moins de 3 mois)		

Situation Familiale du ou des responsables légaux : Marié Célibataire Pacsé Divorcé ou Séparé *
 Veuf Garde alternée

**merci de joindre obligatoirement une copie du jugement de divorce ou une attestation sur l'honneur précisant le parent qui a la garde de l'enfant (signé des deux parents).*

LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

(TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ ET AUCUNE RÉSERVATION NE SERA EFFECTUÉE)

- Attestation d'assurance de responsabilité des parents OU assurance extrascolaire 2019-2020 (à transmettre pour le 30 septembre 2019 dernier délai **(sans attestation toutes les activités seront facturées au tarif maximum à compter du 1^{er} octobre)**.)
- Dernier avis d'imposition (2019 sur les revenus 2018) uniquement si vous ne possédez pas de n° Allocataire CAF
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, GDF, téléphone fixe, internet...). Sans justificatif, toutes les activités seront facturées au tarif extérieur
- Fiche sanitaire (jointe au dossier) dûment complétée et signée
- Fiche individuelle d'inscription (jointe au dossier) dûment complétée

Je soussigné le responsable légal de(s) enfant(s) mentionné(s) ci-dessus :

- déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier
- m'engage à informer le service Education de tout changement qui interviendrait durant l'année scolaire 2019-2020 (coordonnées diverses, situation familiale..)
- m'engage à consulter les règlements intérieurs des différentes activités (pause méridienne, garderies, mercredis récréatifs, Alsh) ainsi que les tarifs 2019-2020 sur « Halluin en ligne », l'espace citoyen et sur le site de la Ville : www.halluin.fr (rubrique A tout âge - scolarité)

Signature du responsable légal :

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Souhaitez- vous un prélèvement automatique oui non

Si oui, merci de fournir un RIB, une autorisation de prélèvement devra être signée au service

Si vous aviez opté l'an dernier pour le prélèvement automatique et que votre banque n'a pas changé, ne fournissez pas de nouveau un RIB.

Vous ne souhaitez pas communiquer vos revenus et sollicitez le tarif maximum pour toutes les activités (uniquement pour les Halluinois)

oui signature :

souhaite adhérer à la facture en ligne *(vous ne recevrez plus de facture par courrier mais uniquement par mail)*

FICHE SANITAIRE DES TEMPS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

Année scolaire 2019-2020

Cette fiche permet de recueillir toutes les informations nécessaires pour l'accueil en toute sécurité de votre enfant sur tous les temps péri et extrascolaires (cantine, garderies périscolaires, mercredis récréatifs et Alsh)

Nom de l'enfant Prénom.....

Né(e) le Lieu de naissance

Nom du médecin traitant Téléphone

AUTORISEZ-VOUS VOTRE ENFANT ?

- A participer à toutes les activités et sorties proposées par le centre, y compris la piscine **oui** **non**
- A être transporté en car dans le cadre des déplacements scolaires, péri et extrascolaires **oui** **non**
- à se faire photographier ou filmer et à diffuser ou laisser diffuser en vue de publication, à présenter, exposer, projeter les photographies **oui** **non**
- à se faire maquiller **oui** **non**
- scolarisé dans le primaire à sortir seul à l'issue des NAP, des activités d'ALSH et des mercredis récréatifs **oui** **non**

PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER VOTRE ENFANT

Nom - Prénom	Téléphone	Lien de parenté avec l'enfant

PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom.....	Nom.....
Prénom	Prénom
Téléphone fixe	Téléphone fixe
Portable.....	Portable.....
Lien de parenté avec l'enfant.....	Lien de parenté avec l'enfant.....

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou certificats de vaccination de l'enfant)

J'atteste que mon enfant sus nommé ci-dessus a reçu les vaccinations obligatoires et est à jour de ses vaccins pour pouvoir participer aux activités périscolaires durant l'année scolaire 2019-2020.

Signature du responsable légal


Si l'enfant n'a pas de vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication. Attention, le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication

VOTRE ENFANT PRÉSENTE-T-IL DES ALLERGIES ?


Asthme OUI NON

Alimentaires OUI NON

Médicamenteuses OUI NON

Si oui, lire les informations ci-dessous 

AUTRES ALLERGIES (MERCİ DE PRÉCİSER)

 En cas d'allergie et/ou de maladie quelconque avec traitement médical, les parents sont dans l'obligation de contacter le service Education et de fournir un certificat médical afin d'établir éventuellement un Plan d'Accueil Individualisé ("PAI). En cas d'absence de contact avec le service Education, la Ville ne pourra être tenue responsable en cas d'incident. Si votre enfant rencontre des soucis de santé autre qu'alimentaire et que vous souhaitez l'inscrire sur les temps péri et extrascolaires, il est très important que vous puissiez le préciser au Responsable de la Structure et de joindre une copie du PAI afin que votre enfant puisse être pris en charge en toute sécurité.

Je soussigné(e) Responsable légal de l'enfant, déclare l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche et autorise les services municipaux à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical sous PAI, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant et à prendre en charge les frais afférents.

Fait pour valoir ce que de droit le

Signature du (des) responsable (s) légal (aux)

(A déposer au Service Education **au plus tard le 30 juin 2019 accompagnée obligatoirement du dossier famille**)
 Les tarifs et les notices concernant les paiements et les réservations sont consultables sur www.halluin.fr

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom et Prénom de l'élève :

(Merci de mettre des croix uniquement si vous avez besoin de l'activité proposée)

RESTAURATION SCOLAIRE

Repas commandés à l'année (cochez les jours souhaités)

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Réservation				

En cas de modification du planning, contacter impérativement le service éducation et en cas de garde alternée, merci de préciser les semaines paires ou impaires

Repas occasionnels (à réserver au Service Education obligatoirement avant le jeudi de la semaine précédente)

Type de repas choisi à cocher (valable pour l'année complète)

	classique	Remplacement (sans viande)	Panier repas (PAI*)
Type de Repas			

*En cas d'allergie(s), un projet d'accueil individualisé (PAI) doit obligatoirement être fourni (se rapprocher du service éducation pour modalités.)

GARDERIES PÉRISCOLAIRES

ÉCOLES PUBLIQUES

Mon enfant participera aux Garderies Périscolaires toute l'année scolaire

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin (7h15 à 8h20)				
Soir (16h30 à 18h30)				

Mon enfant participera aux Garderies Périscolaires occasionnellement*

le matin le soir

*Attention dans ce cas, merci de **prévenir impérativement** le service Education (03.20.28.83.59 ou serviceeducation@ville-halluin.fr) **avant le jeudi pour la semaine qui suit.**

ALSH MERCREDIS RÉCRÉATIFS

- > CENTRE MONTESSORI (TPS À GS)
- > CENTRE JEAN MACÉ (CP À CM2)

RÉSERVATIONS

Mon enfant participera aux Mercredis Récréatifs

Un document avec talon réponse sera à rendre **obligatoirement** à chaque période pour valider la présence de votre enfant (sans ce document, votre enfant ne sera pas accepté aux Mercredis Récréatifs)

CHOIX OFFERT AUX PARENTS

INSCRIPTION À LA DEMI-JOURNÉE :

- Matin uniquement **sans** cantine : de 8h30 à 12h
- Matin uniquement **avec** cantine : de 8h30 à 13h30
- Après-midi uniquement **sans** cantine : de 13h30 à 18h

INSCRIPTION À LA JOURNÉE :

- Matin et après-midi **sans** cantine : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Matin et après-midi **avec** cantine : de 8h30 à 18h

GARDERIE MATIN :

de 7h15 à 8h30



MÉMENTO ALSH 2019-2020

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS DE LOISIRS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

	DATES DE FONCTIONNEMENT DES CENTRES	DATES D'INSCRIPTIONS POUR LES HALLUINOIS	DATES D'INSCRIPTIONS POUR LES EXTÉRIEURS (sous réserve de places disponibles)
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Du lundi 21 octobre au mercredi 30 octobre 2019	Du 16 au 26 septembre 2019	Du 30 septembre au 3 octobre 2019
VACANCES DE NOËL	Du lundi 23 au mardi 31 décembre 2019	Du 12 au 21 novembre 2019	Du 25 au 28 novembre 2019
VACANCES D'HIVER	Du lundi 17 février au jeudi 27 février 2020	Du 13 au 23 janvier 2020	Du 27 au 30 janvier 2020
VACANCES DE PRINTEMPS	Du mardi 14 avril au jeudi 23 avril 2020	Du 9 au 19 mars 2020	Du 23 au 26 mars 2020
VACANCES D'ÉTÉ 2019	JUILLET : lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2020 AOÛT : lundi 3 août au vendredi 21 août 2020	Du 11 mai au 4 juin 2020	Du 8 au 11 juin 2020

LES CENTRES SERONT FERMÉS AUX JOURS FÉRIÉS SUIVANTS :

- Mercredi 25 décembre 2019 : Noël
- Lundi 13 juillet et Mardi 14 juillet 2020

NB : Vous pourrez inscrire vos enfants aux **dates prévues d'inscription**, soit directement au guichet du service Education, soit par mail à serviceeducation@ville-halluin.fr, soit sur votre espace citoyen.

RAPPEL DES HORAIRES DES CENTRES AÉRÉS :

LES ENFANTS SONT ACCUEILLIS PENDANT LES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES SUR LES PLAGES HORAIRES SUIVANTES :

- Matin de 9h30 à 12h
- Après-midi de 13h30 à 17h
- Possibilité de repas sur place de 12h à 13h30
- Garderie matin de 8h à 9h30 et garderie soir de 17h à 18h